

2021 05 20

Honorable Dorothy Shephard
Ministre de la Santé
Place HSBC C. P. 5100
Fredericton, NB
E3B 5G8

Envoi par courriel : Dorothy.Shephard@gnb.ca

Madame la Ministre,

Objet : Fusion potentielle des services de santé Centre hospitalier universitaire Georges-L.-Dumont et Moncton Hospital – Mise en garde

Égalité Santé en français et Jacques Verge tiennent à vous communiquer leurs vives inquiétudes par rapport à la pénurie de personnel qui existe au CHU Georges-L.-Dumont (CHUD) et aux propos de votre gouvernement et des régies régionales de la santé sur la question.

Les soussignés conviennent que la situation est critique, or ils tiennent à souligner que cette pénurie était prévisible advenant une crise sanitaire comme celle occasionnée par la COVID-19. Dans les cinq dernières années, 150 membres du personnel du CHUD ont quitté leurs postes sans être remplacés. Cet état de fait est symptomatique du fait que les gouvernements provinciaux successifs et le Réseau Vitalité sont responsables d'une planification inadéquate en matière de ressources humaines, laquelle se traduit aujourd'hui par l'exacerbation des inégalités qui existent déjà entre les institutions de soins de santé de la minorité francophone et celles de la majorité anglophone.

Pour remédier à la situation, le premier ministre a déclaré dans les médias qu'une fusion des services de santé du CHUD et du Moncton Hospital était à envisager pour remédier à la situation. Cette fusion a déjà été enclenchée à toutes fins pratiques lorsque le Réseau Vitalité a décidé de fermer les urgences du CHUD pour rediriger les patients vers le Moncton Hospital, une institution de la majorité anglophone.

Nous sommes également sidérés par la proposition du premier ministre d'embaucher des infirmières et infirmiers unilingues anglophones pour soigner des patients francophones, quitte à ce qu'elles apprennent le français plus tard.

449 Chartersville, Dieppe, N.-B. E1A 5H1 | info@egalitesante.com | 506.852.8885

« *La langue ne compte plus* », a dit la directrice générale du Réseau Vitalité, lorsqu'il est question de la qualité et la sécurité des soins de santé.

Avec égard, il est manifeste que ni le premier ministre ni la Dre Desrosiers ne comprennent le rôle constitutionnel que jouent le Réseau Vitalité dans la protection et la promotion de la langue et la culture francophone au Nouveau-Brunswick.

Le rôle fondamental du Réseau Vitalité est de s'assurer d'offrir aux membres de la communauté francophone des soins de santé, dans leur langue, à l'intérieur des institutions de la communauté francophone et acadienne tout en servant les patients anglophones dans leur langue. C'est cette mission que doivent faire valoir les membres du Conseil d'administration de Vitalité. Cette mission doit être la préoccupation fondamentale de la direction générale du réseau de santé et du ministre de la Santé envers qui elle est redevable.

Le Réseau Vitalité a été mis en place pour que soient respectés les droits de la communauté acadienne et francophone en matière de santé. Il est une composante essentielle pour l'épanouissement et le développement de la communauté francophone et acadienne pour la livraison de soins de santé et comme lieu d'éducation et de formation pour les francophones en santé et sa mission de recherche.

Il est faux d'affirmer que la langue n'est pas un enjeu de qualité ou de sécurité dans la prestation des soins de santé – un patient qui ne peut exprimer ses besoins, ou qui ne comprend pas la nature de ses traitements, est un patient en grave danger.

Il est faux d'affirmer que les patients transférés recevront des services de qualité en français au Moncton Hospital simplement parce que cette institution est assujettie à la *Loi sur les langues officielles*. Il a été démontré par la Commissaire aux langues officielles, Mme Katherine D'Entremont, que les institutions qui relèvent du Réseau Horizon ne sont pas en mesure de fournir des services en français en toutes circonstances.

Il est faux d'affirmer que la fusion des services du CHUD et du Moncton Hospital, même si elle n'est que temporaire, se résume à une question opérationnelle, à savoir l'amélioration des services. Il s'agit fondamentalement d'une question de gouvernance.

Tout comme la centralisation des services non-cliniques, tout comme la privatisation du programme extra-mural, tout comme la centralisation des embauches de médecins, la fusion des services du CHUD avec ceux du Moncton Hospital est un exemple flagrant d'éviscération des institutions de soins de santé de la minorité acadienne et francophone. À force de vider les institutions de soins de santé de la minorité acadienne et francophone de leur contenu, la gouvernance de la minorité acadienne et francophone sur ses institutions de soins de santé devient illusoire, car elle finit par ne rien gouverner du tout.

Une fusion des services de santé entre le CHUD et le Moncton Hospital est inacceptable, irrecevable et viole les droits de la communauté francophone et acadienne.

Les soussignés n'ont pas à vous rappeler que l'éviscération continue des institutions de soins de santé de la communauté acadienne et francophone fait déjà l'objet de leur litige contre la Province. Pour cette raison, les avocats au dossier sont mis en copie à la présente car il est impératif que Me Poliquin soit avisé immédiatement de toute décision de la Province ou du Réseau Vitalité de fusionner les services du CHUD et du Moncton Hospital.

Advenant une telle décision, les soussignés n'auront d'autre choix que de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver les droits de la communauté acadienne et francophone, incluant potentiellement toute mesure de sauvegarde nécessaire.

Agréez, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Dr Hubert Dupuis (*pour Égalité Santé*)



Jacques Verge

Copie : Premier ministre Blaine Higgs
Me Isabel Lavoie Daigle
Me Gabriel Poliquin